

**À tous les parents d'enfants dans les crèches et
les écoles maternelles de Berlin**

10 juin 2020

**Informations pour les parents sur le rétablissement du fonctionnement régulier
du système de garderie en juin 2020**

Mesdames, Messieurs,

Chers parents,

La fermeture des crèches et des écoles maternelles de Berlin depuis le 17 mars 2020 a amené beaucoup de stress et des restrictions dans la vie quotidienne pour vous et vos enfants. Aux enfants manquent les amis et les structures d'accueil familières auxquelles ils sont habitués. Aux parents manque le soutien pour concilier famille et carrière.

Même si ces dernières semaines les services de supervision d'urgence dans les établissements ont pu avoir lieu régulièrement avec le soutien des organismes gestionnaires, de sorte que plus de la moitié des enfants pris en charge avant la crise peuvent désormais bénéficier des services de garde d'urgence, la situation actuelle en matière de supervision reste insatisfaisante pour beaucoup d'entre vous.

Compte tenu de l'incidence relativement faible de l'état de l'infection et de l'assouplissement des mesures de confinement qui en résulte dans tous les domaines de la société, nous souhaitons d'ouvrir à nouveau les crèches et les écoles maternelles de Berlin et de rétablir leur fonctionnement régulier.

A cet égard, la procédure suivante est prévue :

- Du lundi 15.06.2020 au lundi 22.06.2020, les organismes gestionnaires soit les établissements doivent prendre en charge tous les enfants qui n'ont pas encore bénéficié du mode de garde d'urgence et qui en ont le droit légal.
- À partir du 22.06.2020 au plus tard, tous les enfants doivent bénéficier de la prise en charge correspondante aux coupons individuels. Cela comprend également les services

de garde tôt le matin et tard le soir pendant les heures d'ouverture proposées. À partir de cette date, la liste des professions reconnues comme systématiquement pertinentes pour le système ne sera plus applicable.

- La période comprise entre le 22.06.2020 et le 31.07.2020 doit favoriser la stabilisation du fonctionnement des crèches et des écoles maternelles. Cette période a aussi comme but la préparation de la nouvelle année 2020/2021 qui commence le 01.08.2020, préparation qui concerne par exemple l'admission de nouveaux enfants et leur phase d'adaptation.

À la suite de cette procédure, tous les enfants bénéficieront du mode de garde. Cela apportera un soulagement important aux familles. Veuillez noter qu'une fois que les services réguliers auront commencé, vous serez à nouveau obligés de contribuer au coût des repas. Si votre enfant bénéficiera avant le 20 juin du mode de garde, vous devrez participer aux frais de 23 € pour le mois de juin. À partir de juillet 2020, cette obligation s'appliquera alors à tous les parents.

Puisque la pandémie n'est pas terminée, le retour au rétablissement du mode de garde régulier est soumis à des conditions particulières. Dans la mesure du possible, le mode de garde doit donc avoir lieu dans des groupes stables et la traçabilité des infections doit être assurée. Également, les mesures visant à réduire les contacts entre les parents et les crèches ou les écoles maternelles ont toujours une grande importance :

- Lorsque vous amenez ou récupérez votre enfant, les contacts (entre le personnel et les parents, les parents entre eux) doivent être réduits autant que possible. À cet égard, un décalage des horaires ou l'utilisation d'un espace extérieure à la structure peuvent aider. Vous êtes également tenus à porter un masque de protection bouche-nez lorsque vous amenez et récupérez votre enfant.
- Les entretiens entre les parents et le personnel devraient toujours se dérouler principalement par téléphone. En cas de contact direct, les précautions habituelles (protection bouche-nez, distanciation sociale) doivent être respectées.

Toutefois, il n'est pas possible de respecter les consignes de distanciation sociale dans le cadre des services de supervision.

Le rétablissement des opérations régulières exposera les organismes gestionnaires et les structures à des difficultés organisationnelles majeures, d'autant plus que les éducatrices et les éducateurs ne sont pas actuellement disponibles dans leur totalité.

Pourtant, nous vous demandons de trouver un accord avec vos institutions sur une conception concrète du mode de garde et de chercher des solutions réalistes, en tenant compte des exigences réciproques. Ce n'est que par une coopération mutuelle et continue que le rétablissement des services réguliers puisse se réaliser.

Je vous assure : Nous sommes tous unis afin que, compte tenu de la situation actuelle, le service de garde pour les familles berlinoises s'améliore le mieux et le plus rapidement possible.

Le numéro de l'administration du Sénat pour les parents (Hotline 030 90227 6600) restera à votre disposition jusqu'au 30.06.2020.

Veuillez recevoir mes plus cordiales salutations.

Par délégation

Schulze